



Sous la présidence de Messieurs Pierre CHASSANG et Christophe VIDAL, Vice-Présidents de Saint-Flour Communauté, la commission intercommunale Mobilité et transport scolaire s'est déroulée en salle n°2 du Village d'entreprises, le mardi 2 février 2021. Les membres de la commission Mobilité et transport scolaire étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 25 janvier, l'ordre du jour concernait :

- Fonctionnement de la commission ;
- Présentation des actions de Saint-Flour Communauté en faveur de la mobilité et du transport scolaire ;
- Définition des orientations stratégiques ;
- Questions diverses.

### Fonctionnement de la commission

Mme Elodie GRAS est désignée secrétaire de séance.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (ANNEXE 1).

Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (ANNEXE 2)

Quelques précisions sont apportées et/ou proposées aux membres de la Commission qui valident les principes suivants :

- L'envoi par mèl des convocations suffit. Cela sera ainsi opéré pour la Commission n°2,
- En cas d'empêchement, il appartient au membre titulaire de faire le lien avec son suppléant, mentionné au recto de la convocation. Si besoin, les agents référents de la Commission vous communiqueront ses coordonnées.
- Pour des questions pratiques, il est retenu que seul le Président de séance signera le compte-rendu, avec au préalable validation par ses soins et ceux du Secrétaire de séance.

M. Pierre CHASSANG présente le rôle et le fonctionnement de la commission.

#### Précisions soulevées ou apportées :

Pierre CHASSANG et Christophe VIDAL attirent l'attention des membres de la Commission sur deux points :

- si chacun est élu de sa commune, ils considèrent que tous sont rassemblés, lors de ces réunions intercommunales, pour intégrer la vision d'ensemble du territoire, avec ses 53 communes ;
- la volonté affirmée du nouvel exécutif et des conseillers communautaires d'ouvrir aux conseillers municipaux ce travail de réflexion, en Commission intercommunale. Ils invitent les uns et les autres à ne pas hésiter à poser des questions.

### Présentation des actions de Saint-Flour Communauté en faveur de la mobilité et du transport scolaire

#### Précisions soulevées ou apportées :

- **Concernant les compétences**, est soulignée l'importance de les identifier car il paraît que bien souvent on surestime le rôle de la Communauté de Communes. Or, celle-ci ne peut intervenir que dans le cadre de ses compétences, clairement définies par la loi ou par ses statuts.

La question de l'évolution de la compétence en matière de mobilité est soulevée. En effet, dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), les Communautés de Communes ont jusqu'au 31 mars 2021 pour se prononcer sur la prise de compétence ou non « mobilité ». Ce point sera à l'ordre du jour de la Commission n°2, avant délibération du conseil communautaire en mars prochain.

➤ **Concernant le service de Transport A la Demande (TAD)**, malgré l'envoi de flyers renouvelé en cette fin d'année 2020 auprès de toutes les mairies, les membres de la Commission relèvent la nécessité de conforter la communication en faveur de ce service. Le renouvellement d'une information auprès des partenaires sociaux est évoqué.

Dans les échanges des membres de la Commission, les principaux points suivants sont par ailleurs précisés :

- tous les habitants de Saint-Flour Communauté ont accès au service. La notion de résidents est retenue et appréciée lors de la réservation. Certes, aucun justificatif de domicile n'est demandé, la réservation reste souple. Dans Saint-Flour intramuros, les usagers peuvent solliciter le TAD pour se rendre dans une autre commune du territoire. Ils bénéficient également du Floribus auquel Saint-Flour Communauté apporte une participation financière annuelle. Il est souligné que dans des cas particuliers pour lesquels le Floribus est inaccessible, le recours au TAD serait intéressant. Pour apprécier cette notion d'impossibilité d'accès au bus urbain, les travailleurs sociaux pourraient être associés et éclairer nos services.

- Ce TAD est l'un des services qui a été harmonisé à l'échelle intercommunale, permettant une égalité d'accès de service pour tous les habitants ;
- la tarification est unique, quelle que soit la distance parcourue. Un prix de groupage est introduit, à partir de 2 personnes ;
- les prestataires retenus n'ont pas forcément un véhicule pour personnes à mobilité réduite mais du moment que la personne peut sortir de son fauteuil, elle peut être prise en charge.

➤ **Concernant le service de transport scolaire**, les principaux points suivants sont échangés et précisés :

- le service tente de s'adapter au mieux aux situations familiales, par ex. garde alternée, avec la prise en charge d'élèves, non-ayants droits. Mais dans tous les cas, cela s'inscrit toujours dans le cadre du règlement du service et après accord de la Région, autorité compétente ;
- la définition des circuits, horaires... sont de la même manière travaillés par le service de St Flour Co, et validés par le service transport de la Région, qui vérifie le respect du règlement. Dans le cadre de celui-ci, il est précisé que le transport scolaire ne s'adapte pas aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), qui ne concernent qu'individuellement les élèves.

La relation des chauffeurs avec les familles est évoquée. Si celle-ci est très largement pratiquée, il est rappelé que le cadre fixé (points d'arrêts définis..) est là pour les assurer dans leur pratique professionnelle. Le risque est qu'ils engagent leur responsabilité en cas de problèmes. De même, du point de vue des familles, les règles peuvent paraître parfois strictes et les délais trop longs mais c'est également dans l'esprit de garantir la prise en charge des enfants.

Aussi, les élus sont invités à contacter autant que possible le service de transport scolaire dès qu'une problématique ou des questions peuvent être posées en matière de transport scolaire.

Enfin, en matière du coût du service, les membres de la Commission estiment intéressants d'en informer les familles et de leur signifier le prix de revient pour un enfant, qui représente environ un 10<sup>ème</sup> du prix facturé. Le coût du service dans sa globalité sera présenté lors d'une prochaine Commission.

➤ **Concernant le dispositif d'aide au transport des activités scolaires**, il est proposé qu'une information sur la participation de Saint-Flour Communauté soit apportée aux familles.

## Définition des orientations stratégiques

Il est relevé que ce volet relatif au PADD est abordé dans les autres Commissions et il est demandé un éclairage sur la procédure.

Il est précisé que le Programme d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est une étape dans l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi). En l'occurrence, le PADD est dans sa phase de finalisation, avant concertation pour avis des conseils municipaux.

Aussi, ce PADD comporte 2 ambitions, avec des objectifs qui sont ceux du territoire. Ils doivent être partagés et arrêtés. C'est pourquoi ils sont présentés, chacun dans leurs domaines, au sein des Commissions.

Les prochaines échéances sont les suivantes :

- Conférence des maires, le 19 mars prochain, avec présentation du PADD,
- Délibération des communes, durant 2 mois,
- Approbation du PADD en conseil communautaire, en juin.

Il est noté par ailleurs que la mobilité, sous l'approche touristique, est importante et intéressante. Il doit être veillé à la transversalité avec la Commission tourisme et thermalisme qui l'aborde également, de sorte de s'accorder sur une position conjointe.

**SYNTHESE** : Cette Commission n°1 a permis une connaissance partagée des membres de la Commission en matière de services ou de dispositifs en faveur de la mobilité, étant entendu que ces derniers sont d'ores et déjà harmonisés à l'échelle intercommunale.

Une prise de recul a été proposée avec la présentation des orientations stratégiques contenues dans le PADD et ce dans la perspective, dans les prochaines Commissions, de se questionner sur les services existants ou sur de nouveaux services/dispositifs sur lesquels St Flour Co pourrait s'engager. Ces actions s'inscriront au projet de territoire.

## Questions diverses

La prochaine séance de la commission Mobilité et transport scolaire se tiendra le mardi 23 février 2021, à 9h30. Après échanges entre les membres de la Commission, le jour de la Commission sera amené à changer, mais le lundi ne sera pas retenu, dans tous les cas.

\*\*\*\*\*

**A Saint-Flour, le 11 février 2021,**

**Le Vice-Président**

**Pierre CHASSANG**



**Liste des annexes :**

Annexe 1 : Feuille de présence

Annexe 2 : Document de présentation diffusé lors de la commission

